

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 5 avril 2022 à 19H30

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

1. Demande d'appui CPTAQ

2. Demande de dérogation mineure

3. Demande de dérogation mineure

4. Financement emprunt grand shenley

5. Financement emprunt phase 2 rang 9

5. FINANCES

1. Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année 2021

2. Mandat arpenteur Francis Carrier

3. Mandat plomberie Pharmacie

4. Test environnementale phase 1

5. Contrat à la MRC pour plan, devis et lancement d'appel d'offre terrain de tennis

6. Peinture camion voirie

7. Achat voirie 7. PERSONNEL

1.

8. LOISIRS ET CULTURE

1. Location Centre multi

2. Mise en place d'un fonds de soutien à la réalisation d'activités pour les aînés dans les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. Période de questions
13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-04-92 Il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2022-04-93 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022, de la séance d'ajournement du 15 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2022.

4. LÉGISLATION

4.1. DEMANDE D'APPUI CPTAQ

2022-04-94 **Considérant** que l'entreprise Carrier-Bégin opère une entreprise de transformation de bois qui occupe sur une superficie d'environ 16 hectares en zone agricole;

Considérant qu'elle souhaite agrandir cet usage existant et utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 5 059 989 d'une superficie d'environ 731 mètres carrés;

Considérant que cette partie de terrain est située en zone agricole et qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que cette partie de lot borne la zone non agricole mais qu'il serait déraisonnable de faire le processus d'exclusion de la zone agricole de cette superficie minime, d'autant plus que la CPTAQ a traité deux demandes d'autorisation récentes pour l'agrandissement de cette entreprise aux dossiers 410595 et 413806 et qu'elles ont été étudiées en demande d'autorisation et non en exclusion;

CONSIDÉRANT que le terrain visé fait partie d'un emplacement résidentiel et qu'il n'offre aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles puisqu'il se situe entre une résidence et le site de Carrier-Bégin qui était déjà en opération lorsque la LPTAA est entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que la demande soumise ne présente aucun enjeu pour l'agriculture, puisque le terrain visé n'offre aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles tenant compte de sa localisation;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appui la demande soumise par l'entreprise Carrier et Bégin Inc.

4.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL220020 (PERMIS DRL220037)

2022-04-95

Considérant la demande de dérogation mineure DPDL220020 (Permis DRL220037) en lien avec le projet de réfection des rues Poulin et Mercier sur le lot 5060261;

Considérant que lors des travaux la municipalité a pris entente avec le propriétaire pour acquisition d'une partie du terrain;

Considérant que suite au projet, la marge latérale côté nord du bâtiment principal est 1.44m;

Considérant que l'article 6.1 du règlement de zonage 55-2006 prescrit une marge de recul latérale minimale en zone résidentielle de 2m;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil, après avoir pris en compte l'analyse du CCU, accepte la demande de dérogation mineure DPDL220020 (permis DRL220037) .

4.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL220018

2022-04-96

Considérant la demande de dérogation mineure DPDL220018 du propriétaire de l'immeuble situé au 386 rue Ennis pour l'agrandissement d'un garage existant de 16 x 20;

Considérant que l'article 4.3 paragraphe b) du règlement de zonage 552006, la superficie maximale d'un garage privé non contigu au bâtiment principal comme usage complémentaire à un usage résidentiel est de 80% de la superficie au sol du bâtiment principal;

Considérant que le garage existant est déjà dérogatoire avec une superficie représentant de 124% de la superficie de la résidence;

Considérant que la présente augmenterait l'usage dérogatoire à 146%;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil n'accepte pas la demande de dérogation mineure DPDRL220018.

4.4. FINANCEMENT RÈGLEMENT EMPRUNT GRAND SHENLEY

2022-04-97 **Considérant** que la municipalité désire fermer le règlement d'emprunt pour le projet Grand Shenley;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches pour terminer le financement du projet.

4.5. FINANCEMENT RÈGLEMENT EMPRUNT PHASE 2 RANG 9

2022-04-98 **Considérant** que le conseil municipal désire financer de façon permanente le projet phase 2 rang 9;

Considérant que le projet est terminé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le financement permanent du projet phase 2 rang 9.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2022-04-99 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mars 2022 au montant total de 254 389.75 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 39 520.23 \$
Factures payées : 19 514.31 \$
Factures à payer : 195 355.21 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE 2021

2022-04-100 **Considérant** que le ministère des Transports a versé une compensation de 128 742\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 128 742\$ pour l'année civile 2021 pour des dépenses réelles de 280 404\$ (inclut dépenses d'hiver).

6.2. MANDAT ARPENTEUR FRANCIS CARRIER

2022-04-101 **Considérant** que la municipalité désire entamer le processus de lotissement pour l'un de ses lots;

Considérant que la firme Francis Carrier Arpenteur Géomètre est en mesure d'effectuer les relevés pour effectuer le lotissement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches concernant ce dossier;

6.3. MANDAT PLOMBERIE BATIMENT MUNICIPAUX

2022-04-102

Considérant que la municipalité doit aménager les locaux de l'un de ses bâtiments municipaux pour le projet CPE Boutons d'Or;

Considérant que pour ce faire la municipalité désire faire un inspection de la plomberie dudit bâtiment;

Considérant que la firme Plomberie Bobby Cloutier Inc., est en mesure d'offrir ce service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme Plomberie Bobby Cloutier Inc, pour l'inspection de la plomberie de l'un de ses bâtiments municipaux.

6.4. TEST ENVIRONNEMENTALE PHASE 1

2022-04-103

Considérant que la municipalité doit effectuer un test environnementale phase 1 pour le projet d'implantation d'un CPE dans l'un de ses bâtiments;

Considérant que la firme Gestizone a déposé un offre de service au montant de 2600\$ plus taxes pour étude environnementale de site phase 1;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme Gestizone au montant de 2600\$ plus taxes pour étude environnementale de site phase 1.

6.5. CONTRAT À LA MRC POUR PLAN, DEVIS ET LANCEMENT D'APPEL D'OFFRE TERRAIN DE TENNIS

2022-04-104

Considérant que la municipalité de St-Honoré veut reconstruire son terrain de tennis ;

Considérant que la MRC Beauce-Sartigan offre le service de plans et devis pour ce genre de projet ;

Considérant que la MRC Beauce-Sartigan est en mesure de produire les documents pour la mise en appel d'offre de ce genre de projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la MRC Beauce-Sartigan à effectuer les plans et devis du futur terrain de tennis ;

Que le conseil mandate la MRC Beauce-Sartigan à produire les documents pour le lancement d'appel d'offre de ce projet et que la dépense fasse partie intégrante du projet.

6.6. PEINTURE CAMION DE VOIRIE

2022-04-105 **Considérant** que l'un des camions de la municipalité doit être entretenue (peinturé);

Considérant que la municipalité a reçu plusieurs soumissions et que la plus basse est celle de la firme Multi-Remorque Soudure Inc. au montant de 8220.71 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition de la firme Multi-Remorque Soudure Inc. au montant de 8220.71 \$ taxes incluses.

6.7. ACHAT VOIRIE

2022-04-106 **Considérant** que pour se préparer pour l'hiver 2022-2023, la municipalité doit vérifier son inventaire;

Considérant que lors de la vérification, il a été constaté que nous étions à cours de lame pour le déneigement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de lame CA-GBN pour l'entretien des routes municipales.

7. PERSONNEL

7.1. LETTRE D'ENTENTE FORMATIONS

2022-04-107 **Considérant** que la municipalité désire offrir des formations à l'un de ses employés de voirie;

Considérant que la municipalité désire mettre en place un entente pour régir l'adhésion aux formations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général et le maire à signer la lettre d'entente entre la municipalité et un employé municipaux.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. LOCATION CENTRE MULTI

2022-04-108

Considérant que le comité responsable du projet de réfection de la cours d'école veut organiser un déjeuner bénéfice pour la fête des mères;

Considérant que le comité à fait une demande de gratuité pour le centre multifonctionnel dans le but de réaliser cet événement;

Considérant que la municipalité désire contribuer au projet de réfection de la cours d'école;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte d'offrir gratuitement la location du centre multifonctionnel pour le déjeuner bénéfice organisé par le comité responsable du projet de réfection de la cours d'école.

8.2. MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOUTIEN À LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

2022-04-109

Considérant l'importance pour la municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Considérant que la municipalité a approuvé une politique et un plan d'action MADA/famille pour 2022-2027;

Considérant que ce plan d'action implique la réalisation d'activités destinées aux aînés de la municipalité;

Considérant l'intérêt du milieu et des ressources en loisirs pour initier des activités pour les aînés;

Considérant l'importance de se doter d'un outil financier pour faciliter la

réalisation d'activités pour les aînés;

Considérant que les aînés ont été particulièrement touchés par la pandémie et se sont retrouvés particulièrement isolés et vulnérables;

Considérant le peu de financement disponible pour développer des activités pour les aînés dans nos municipalités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier l'intérêt de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley à recevoir ce fonds via la politique de développement du territoire - PDT (volet régional);

De s'engager à mettre le minimum requis au budget annuel (400\$ pour an 1 ; 500\$ pour l'an 2 ; 600\$ pour l'an an 3 ; 700\$ pour l'an 4). À partir de l'an 5, le financement est totalement à la charge de la Municipalité et/ou ses partenaires potentiels.

Que les activités devront être approuvées par le conseil préalablement.

9.RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2022

11. AUTRES SUJETS

11.1. RÈGLEMENT GESTION DES EAUX

2022-04-110

Considérant que la municipalité désire encadrer la gestion des eaux de la municipalité;

Considérant que pour ce faire plusieurs dispositions peuvent être mises en place;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches pour réguler la gestion des eaux municipales.

11.2. REPRÉSENTANT MUNICIPAUX

2022-04-111

Considérant que la municipalité désire retirer 3 signataires responsable chez Desjardins;

Considérant que les 3 signataires que la municipalité désire retirer sont monsieur Serge Vallée, monsieur Alain Carrier et monsieur Charles Bolduc;

Considérant que la municipalité désire mettre monsieur Pier-Olivier Busque comme administrateur principal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte de retirer les trois signataires suivant pour Desjardins soit Serge Vallée, Alain Carrier et Charles Bolduc;

Que monsieur Pier-Olivier Busque soit désigné comme administrateur principal.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

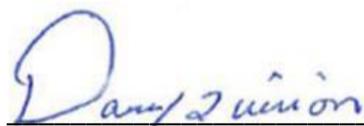
Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-04-112

Il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 avril 2022.

Il est 20h15.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier